



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **23 juillet 2020**Compte rendu affiché le **31 juillet 2020**Date de convocation du conseil municipal le **17 juillet 2020**Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	42

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Yvan MARGUE, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, David LAÏB, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Richard MARION, Ange VIDAL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Carlos PEREIRA à Maoulida M'MADI
Audrey WATRELOT à Sacha FORCA**

Membres absents :

Mustapha USTA

Objet :

Création d'un emploi permanent de responsable ressources humaines, recrutement, formation et GPEC

V_DEL_200723_14

Rapport de Madame PRALY

Mesdames, Messieurs,

La Direction des Ressources Humaines élabore une politique d'optimisation des ressources humaines dans un contexte très évolutif.

En effet, l'allongement de la durée de vie au travail, les enjeux du maintien dans l'emploi et de la prévention des risques conjugués à l'évolution permanente du contexte réglementaire et à la nécessaire maîtrise de la masse salariale et des effectifs, ont accru la fonction conseil et l'accompagnement stratégique.

Pour s'adapter à ces mutations, la Direction s'est dotée de quatre pôles :

- compétences, recrutements et accompagnement des parcours ;
- expertise statutaire ;
- vie administrative et ressources ;
- santé, sécurité et qualité de vie au travail.

Dans ce cadre la ville de Vaulx-en-Velin a besoin d'un responsable ressources humaines, recrutement, formation et GPEC.

Ses missions seront les suivantes

Organiser le processus de recrutement :

- élaborer les outils nécessaires au recrutement (grilles d'entretiens, outils d'évaluation, etc.) ;
- rédiger des profils de postes ;
- constituer et mobiliser un vivier de candidatures internes et externes.

Analyser les candidatures :

- organiser et conduire des commissions de recrutement ;
- garantir la gestion administrative des candidatures ;
- analyser les résultats des démarches (tests, entretiens, etc...) mises en œuvre pour la sélection des candidats ;
- informer les services et les candidats des suites de la procédure de recrutement.

Accompagner la stratégie RH en matière de formation :

- analyser les besoins de développement de compétences des services et des agents ;
- prendre en compte l'évolution des métiers de la collectivité et leur incidence sur les besoins en développement de compétences.

Concevoir, mettre en œuvre et évaluer la plan de formation :

- concevoir le plan de formation ;
- définir les modalités pédagogiques ;
- organiser la consultation des organismes de formation : rédaction du cahier des charges et sélection du prestataire ;
- planifier et coordonner les actions de formation ;
- assurer leur mise en œuvre ;
- réaliser l'ouverture et le bilan des actions de formation ;
- ajuster les actions en fonction des résultats des évaluations ;

- assurer l'évaluation du plan de formation.

Diagnostiquer et élaborer des scénarios sur les évolutions des effectifs et des métiers de la collectivité :

- établir et actualiser le répertoire des métiers de la collectivité ;
- identifier les compétences nouvelles qui devront être développées par les agents ;
- identifier les compétences pouvant être transférable entre les différents métiers existants au sein de la collectivité ;
- établir ou actualiser les profils de postes des agents.

Je vous propose donc la création d'un emploi permanent de catégorie A de responsable ressources humaines, recrutement, formation et GPEC ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Ce poste est créé à temps complet à compter du 1er août 2020.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées et des besoins du service.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier d'une expertise forte dans les techniques de recrutement et de conduite d'entretien, dans la construction de référentiels de compétences et de formation, dans les techniques de communication et de négociation et avoir des notions de psychologie.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.

Les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012.

Considérant la présentation de ce dossier au comité technique du 15 juillet 2020.

En conséquence, je vous propose :

▶ de créer un emploi à temps complet de responsable ressources humaines, recrutement, formation et GPEC à compter du 1er août 2020 ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des attachés territoriaux ;

▶ de dire que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

▶ d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/07/2020

Reçu en préfecture le 28/07/2020

Affiché le



ID : 069-216902569-20200723-V_DEL_200723_14-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34 ;

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent de catégorie A de responsable ressources humaines, recrutement, formation et GPEC ;

Considérant la nature des fonctions très spécialisées et les besoins du service ;

Entendu le rapport présenté le 23 juillet 2020 par Madame Josette PRALY, douzième adjointe, déléguée au Dialogue social, aux Emplois, Carrières, Conditions de travail et Formations des agents municipaux ;

Après avoir délibéré, décide :

▶ de créer un emploi à temps complet de responsable ressources humaines, recrutement, formation et GPEC à compter du 1er août 2020 ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des attachés territoriaux ;

▶ de dire que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

▶ d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

Nombre de suffrages exprimés : 42
Votes Pour : 38
Votes Contre : 3
Abstention : 1
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 23 juillet 2020 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY